

2M CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Les Glières d'En Bas
73700 SEEZ
900 093 790 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2025

Les soussignées :

La société MAK, propriétaire de 900 actions en pleine propriété
La société ETC, propriétaire de 100 actions en pleine propriété

seules associées de la Société « 2M CONSTRUCTIONS » suite à la cession de titres intervenue ce jour et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Ont pris les décisions suivantes relatives :

- à la démission du Directeur Général,
- à la cession d'actions intervenue ce même jour,
- et aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associées prennent acte de la démission de Madame Katarzyna MROCZKIEWICZ de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour – la dispensant du préavis prévu dans les statuts en la matière – et décident de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

Les associées prennent acte de la cession de titres intervenue ce jour entre Madame Katarzyna MROCZKIEWICZ et la société MAK – la société ETC dispensant expressément Madame Katarzyna MROCZKIEWICZ du droit de préemption dont elle est titulaire ainsi que de son formalisme.

TROISIEME DECISION

Les associées donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 1^{er} avril 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Pour les sociétés MAK et ETC
Monsieur Abdelhafit MERABTI